



SPORT & LOISIRS

## TREILL'AIR EN FÊTE SE PRÉPARE

Mis en ligne le 12 novembre 2018

L'édition 2019 de Treill'air de Fête prend un nouveau visage pour ses 10 ans : davantage de convivialité, davantage familial et davantage pour tous.

Pour célébrer l'arrivée de l'été et l'année passée ensemble à Treillières, Treill'air de Fête se veut une ville en Fête avec **le vendredi 21 juin 2019 la Fête de la Musique** (Place du Champ de Foire, Place de la Liberté et passage de la Chesnaie) et **le samedi 22 juin une Fête de la ville** (Parvis de la Mairie à l'esplanade Simone de Beauvoir).

Sur le thème des Étoiles et du Rêve, les amateurs de loisirs créatifs auront le plaisir de vous proposer des réalisations, les personnes concernées par les questions humanitaires et écologiques pourront rencontrer des bénévoles, les sportifs ou curieux auront l'opportunité de voir des démonstrations, les amoureux de théâtre, de danse, de musique assisteront à des spectacles et des représentations...

La Fête de la ville est aussi l'occasion d'échanger sur les projets, de participer à des animations, des jeux et des ateliers destinés aux petits et aux grands, de se restaurer, de se retrouver, de s'amuser et d'écouter toutes sortes de musiques.

Cette Fête de la ville se prépare maintenant et ensemble. Que se soit pour une première participation ou la dixième, les associations, Treilliérais et commerçants sont pleinement acteurs dans la conception de cet événement. Rejoignez une des cinq commissions (Animations, Décors, Communication, Organisation, Programme musical) et venez proposer vos idées pour que cette fête soit à l'image de tous.



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)





**Mairie de Treillières**

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

**Horaires :**

**Mairie - CCAS - Police municipale**

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

**Urbanisme**

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

**Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, guichet famille : 2 juin, urbanisme : premier samedi du mois.